



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons des jeunes et de la culture

Question orale n° 330

Texte de la question

M. Edouard Landrain appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le soutien de l'Etat à la maison de la culture de la Loire-Atlantique (MCLA). Grâce à un enracinement local très important, la MCLA présente des bilans de fréquentation qui témoignent de sa réussite. Le budget de fonctionnement 1998 de la MCLA s'élève à 40 MF avec des concours financiers du conseil général de la Loire-Atlantique (22,780 MF) et de la ville de Nantes (3,2 MF). En ce qui concerne le soutien financier de l'Etat, après un premier financement de 3,5 MF obtenu en 1994, une convention triennale avec le ministère de la culture a été signée pour la période 1995/1996, au bénéfice des activités décentralisées de la MCLA (spectacles décentralisés, animations, expositions...). Les concours obtenus à ce titre ont été les suivants : 3 MF en 1995, 3 MF en 1996 et 5 MF en 1997. Conformément aux clauses de renouvellement de cette convention, un nouveau dossier culturel et artistique a été présenté par la MCLA, afin d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention triennale portant sur la période 1998/2000. Or, selon les informations connues au niveau régional, la participation de l'Etat au bénéfice des activités de la MCLA serait désormais limitée à 1 MF pour 1998, ce qui serait préjudiciable pour l'ensemble des publics concernés et ne manquerait pas de casser la forte dynamique culturelle développée avec le soutien financier de l'Etat. Il lui demande donc d'intervenir en faveur de ce dossier et de renouveler le soutien financier de l'Etat à la MCLA à hauteur des financements précédemment accordés.

Texte de la réponse

M. le président. M. Edouard Landrain a présenté une question, n° 330, ainsi rédigée:

«M. Edouard Landrain appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le soutien de l'Etat à la maison de la culture de Loire-Atlantique (MCLA). Grâce à un enracinement local très important, la MCLA présente des bilans de fréquentation qui témoignent de sa réussite. Le budget de fonctionnement 1998 de la MCLA s'élève à 40 millions de francs avec des concours financiers du conseil général de Loire-Atlantique (22,78 millions de francs) et de la ville de Nantes (3,2 millions de francs). En ce qui concerne le soutien financier de l'Etat, après un premier financement de 3,5 millions de francs obtenu en 1994, une convention triennale avec le ministère de la culture a été signée pour la période 1995-1997 au bénéfice des activités décentralisées de la MCLA (spectacles décentralisés, animations, expositions...). Les concours obtenus à ce titre ont été les suivants: 3 millions de francs en 1995, 3 millions de francs en 1996 et 5 millions de francs en 1997.

Conformément aux clauses de renouvellement de cette convention, un nouveau dossier culturel et artistique a été présenté par la MCLA afin d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention triennale portant sur la période 1998-2000. Or, selon les informations connues au niveau régional, la participation de l'Etat au bénéfice des activités de la MCLA serait désormais limitée à 1 million de francs pour 1998, ce qui serait préjudiciable pour l'ensemble des publics concernés et ne manquerait pas de casser la forte dynamique culturelle développée avec le soutien financier de l'Etat. Il lui demande donc d'intervenir en faveur de ce dossier et de renouveler le soutien financier de l'Etat à la MCLA à hauteur des financements précédemment accordés.»

La parole est à M. Edouard Landrain, pour exposer sa question.

M. Edouard Landrain. Madame le ministre de la culture et de la communication, la maison de la culture de Loire-

Atlantique, association de loi de 1901, est un établissement culturel de premier plan et, je crois, unique en France. De par sa vocation départementale, qui en fait son originalité, et son orientation à dominante théâtrale, son activité se développe autour de trois missions principales: l'accueil de spectacles de haut niveau, à Espace 44, un théâtre appartenant au conseil général de Loire-Atlantique, qui l'a construit; la création théâtrale plusieurs fois couronnée par des Molière; la décentralisation départementale dans le cadre de diffusions pluridisciplinaires d'animations culturelles en milieu rural et d'animations en milieu scolaire.

Grâce à un enracinement local très important, la MCLA présente des bilans de fréquentation qui témoignent de sa réussite: 22 000 abonnés en moyenne aux spectacles, dont 5 000 en décentralisation; 127 000 spectateurs sur une saison; 50 000 participants aux animations. Le budget de fonctionnement 1998 de la MCLA s'élève à 40 millions de francs, avec des concours financiers du conseil général de Loire-Atlantique - 22,780 millions de francs - et de la ville de Nantes - 3,2 millions de francs - dans le cadre d'une convention croisée.

En ce qui concerne le soutien financier de l'Etat, après un premier financement de 3,5 millions obtenu en 1994, une convention triennale avec le ministère de la culture a été signée pour la période 1996-1997 au bénéfice des activités décentralisées de la MCLA - spectacles décentralisés, animations, expositions, par exemple.

Les concours obtenus à ce titre ont été les suivants: en 1995, 3 millions de francs; en 1996, 3 millions de francs également et, en 1997, 2,5 millions de francs, ce qui traduit un certain gel.

Conformément aux clauses de renouvellement de cette convention, un nouveau dossier culturel et artistique a été présenté par la MCLA afin d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention triennale portant sur la période 1998-2000. Or, selon les informations connues au niveau régional, la participation de l'Etat au bénéfice des activités de la MCLA serait désormais limitée à un million de francs pour 1998, ce qui serait préjudiciable pour l'ensemble des publics concernés et ne manquerait pas de casser la forte dynamique culturelle développée avec le soutien financier de l'Etat.

Je me permets de vous signaler cette menace: elle pourrait être considérée comme une injustice. Aussi je vous demande, madame le ministre, si vous avez l'intention de renouveler le soutien financier de l'Etat à la maison de la culture de Loire-Atlantique à hauteur des financements précédemment accordés.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, vous appelez mon attention sur les modalités du soutien de l'Etat à la maison de la culture de Loire-Atlantique.

Le ministère de la culture apporte son soutien dans le domaine de la création et de la diffusion théâtrale aux structures qui appartiennent aux réseaux institutionnels, c'est-à-dire, à l'échelon régional, les centres dramatiques, les scènes nationales et les théâtres missionnés.

Ces structures ont en commun d'avoir à leur tête des directeurs nommés par le ministre pour les centres dramatiques, ou recevant son agrément pour les scènes nationales et les théâtres missionnés.

Ces structures répondent à des missions de service public contenues dans des cahiers des charges spécifiques à chacune d'entre elles. Or la maison de la culture de Loire-Atlantique n'a ni le statut de scène nationale ou de centre dramatique, ni celui de théâtre missionné qui justifierait une intervention financière importante du ministère de même nature que celle des structures conventionnées.

Mon prédécesseur avait proposé à la maison de la culture de Loire-Atlantique de rentrer dans l'un de ces réseaux nationaux et, plus spécifiquement, de signer avec l'Etat un cahier des charges de théâtre missionné qui aurait permis au ministère de prendre en compte les actions de création et de diffusion de cette dernière. Cette demande n'a été suivie d'aucun effet.

Le ministère de la culture tient compte du travail accompli par la maison de la culture de Loire-Atlantique. Il avait accepté à l'époque, à titre exceptionnel, de signer une convention particulière avec elle, sur la base des actions décentralisées qu'elle conduit dans plusieurs communes du département de Loire-Atlantique, situées en milieu rural.

Le soutien financier du ministère tient compte de la part de ces actions dans le budget global de la maison de la culture de Loire-Atlantique.

Vous comprendrez qu'en termes de création et de diffusion, le ministère de la culture continue d'appliquer les règles de financement qui sont les siennes et privilégie les structures qui entrent dans le cadre de la politique nationale favorisant l'existence de réseaux nationaux et qui acceptent un cahier des charges précis, contrepartie de l'apport financier de l'Etat.

Je suis tout à fait disposée à reconsidérer la situation de la maison de la culture de Loire-Atlantique dès que sa direction, les partenaires financiers et les collectivités territoriales seront disposés à intégrer les grands réseaux

de diffusion et de création que je viens d'évoquer. Mais je ne pense pas qu'il soit judicieux de reconduire des procédures exceptionnelles qui susciteraient ensuite d'autres discussions avec des structures qui n'ont pas forcément le même niveau d'activité.

Avant la discussion qui va intervenir pour l'élaboration des contrats de plan Etat-région, cette question devra être reprise en tenant compte à la fois du travail accompli par la maison de la culture de Loire-Atlantique et des possibilités de partenariat contractualisé avec les collectivités et l'Etat.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Madame le ministre, je peux comprendre votre raisonnement mais je ne peux m'en satisfaire. Je crains même que beaucoup ne songent à une sorte de punition politique à l'égard d'une maison qui marche bien alors que, dans le même secteur, d'autres établissements, ne partageant pas les mêmes philosophies politiques, ont des déficits très exagérés et recevront des subventions d'Etat que l'on peut trouver, par certains côtés, quelque peu inadaptées.

J'ai bien retenu que vous étiez prête à reconsidérer le statut même de la maison et que vous nous exhortiez à rentrer dans le grand réseau dont vous parlez. Mais ne l'oubliez pas, madame, cette maison est unique en France. C'est la seule maison de la culture départementale, gérée en grande partie grâce au financement d'un conseil général, qui marche, qui se tient bien financièrement, qui n'affiche pas de déficit et fonctionne à la satisfaction générale.

De grâce, ne nous faites pas rentrer dans le schéma classique car nous ne sommes pas classiques en la matière. Notre originalité fait notre force et je vous demande de bien vouloir nous recevoir pour examiner les conditions dans lesquelles nous pourrions passer un accord qui permette aux uns et aux autres d'être dans la parfaite vérité.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Landrain](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 330

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 1998, page 3449

Réponse publiée le : 13 mai 1998, page 3631

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 1998